

Je partage bon nombre des observations qu'il a formulées sur la nécessité d'indemnités sessionnelles suffisantes permettant aux citoyens qui pourraient faire de bons députés de poser leur candidature lors des élections.

Le premier ministre a dit qu'il existait des députés qui ne pensaient pas qu'un relèvement de l'indemnité sessionnelle fût nécessaire. J'ai peut-être manqué certaines des déclarations formulées, mais je ne peux me rappeler une seule déclaration de ce genre. J'avais l'impression que les députés consentaient généralement au relèvement des indemnités versées aux membres de la Chambre des communes.

Comme l'a dit le premier ministre, les membres de la Chambre des communes savent d'expérience quels fardeaux d'ordre financier et autre leur impose la représentation de leurs circonscriptions, où qu'elles se situent. Je croyais que les députés reconnaissaient d'une manière générale qu'il convenait d'augmenter les allocations sessionnelles des députés de façon à permettre à ceux qui pourraient faire de bons députés de présenter leur candidature, sans égard à leur propre situation financière.

Cela dit, je signale que nous sommes dans une situation analogue à celle qui a existé en d'autres occasions et au sein d'autres assemblées délibérantes où on a jugé bon d'examiner les faits, d'étudier les autres solutions possibles et d'établir un certain chiffre fondé sur un examen approprié, sur l'échange de vues et sur la participation de représentants d'autres partis aux délibérations qui ont mené à cette décision. Qu'on me permette de signaler que, dans ce cas-ci, le Gouvernement, comme il en avait le droit, a soumis au Parlement une mesure, ou plutôt deux mesures, qui pourvoient à de fortes majorations; il en est venu là sans nous avoir dit d'où lui venaient ces chiffres.

A l'égard de toute question soumise à la considération de la Chambre ou débattue ici, je souscris sans réserve aux paroles du premier ministre, savoir que nous devons adopter la solution la plus propre à assurer l'efficacité, l'utilité et la vigueur du Parlement et que, pour en arriver à une conclusion à propos de la mesure dont nous sommes saisis en ce moment, il nous faut tenir compte de la dignité du Parlement lui-même et nous demander si les indemnités auxquelles il est pourvu dans la mesure sont propres à attirer vers le Parlement les hommes et les femmes les plus compétents. J'approuve l'idée sans réserve mais nous n'en sommes pas pour cela libérés de notre responsabilité: nous devons en venir à de telles décisions d'une façon ordonnée, en recourant aux critères qui doivent s'appliquer chaque fois qu'il s'agit de changements

importants et que la Chambre est priée d'approuver des montants fort importants en eux-mêmes aux yeux d'une partie appréciable de la population.

Il me semble que le besoin de renseignements de ce genre et d'enquêtes de cette nature est beaucoup plus grand lorsqu'il s'agit de nos propres intérêts. Si nous voulons assurer au Parlement le respect de tous, élément essentiel au maintien de notre mode actuel de gouvernement, en ces temps troublés, il faut non seulement obtenir que les candidats soient de calibre acceptable mais aussi s'assurer que les députés adoptent, lorsque leurs intérêts personnels sont en cause, une attitude que la population approuve. En conséquence, j'estime toujours extrêmement important de tenir une enquête, pour déterminer les motifs sur lesquels se fondent ces montants. Les montants mentionnés n'ont pas été choisis au hasard, ils ont dû être adoptés à la suite de considérations diverses. Nous avons simplement exprimé l'opinion qu'en un domaine aussi important, la méthode devrait être établie avec soin.

Le premier ministre a formulé des remarques que plusieurs de ses partisans au Parlement pourraient fort bien prendre comme guide. Lorsque certains d'entre eux s'impatientent en entendant les discours prononcés par ceux qui siègent de ce côté-ci de la Chambre quand la Chambre est saisie d'une mesure qu'ils désirent vivement faire adopter, je propose qu'ils relisent les paroles que le premier ministre a prononcées tout à l'heure lorsqu'il a dit que bon nombre de discours,—tous le reconnaîtront,—sont prononcés plus pour renseigner le public qu'à cause de l'effet qu'ils peuvent avoir à la Chambre.

Je doute fort que le premier ministre puisse formuler à la Chambre des remarques qui concordent davantage avec ma propre opinion. Bien entendu, il arrive parfois que nous entretenions l'espoir que nos discours aient quelque effet même à la Chambre. Nous en avons eu un exemple récemment, lorsque le ministre du Nord canadien a expliqué avec beaucoup de courtoisie et de générosité la raison pour laquelle il proposait une modification à un bill qu'il avait soumis à la Chambre en tant que mesure du Gouvernement. C'était là une invitation. Si certains honorables vis-à-vis ont constaté que la discussion qui a suivi s'est étendue, ils doivent peut-être en blâmer, dans une certaine mesure, le ministre du Nord canadien parce qu'il nous a encouragés à croire que les discours que nous prononçons ont parfois quelque effet à la Chambre.